

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



Dépêche RenaSup du 12 mars 2025

***Le programme de la Journée du Sup
"À nouveau contexte, perspectives
nouvelles"
se dévoile progressivement...***



3 plénières qui donnent la parole à l'Enseignement catholique, au ministère en charge de l'enseignement supérieur, au monde des entreprises.

4 forums pour débattre entre les acteurs des tables rondes et avec la salle

- Le développement du supérieur : du Sous Contrat au hors contrat payant en passant par l'apprentissage et la formation continue.
- Le supérieur en tant qu'acteur d'un territoire dans ses composantes multiples.
- Les formations supérieures de demain face aux évolutions des jeunes, des technologies et du monde économique.
- Lycées, Instituts catholiques, Grandes écoles : concurrence, complémentarité, exclusivités, projets communs ?

50 kiosques, avec par exemple :

- Comment s'organiser en réseaux territoriaux ?
- Ouvrir un titre RNCP ou une licence ?
- Comment constituer une équipe enseignante taillée pour le Sup' ?
- Créer un établissement d'enseignement supérieur, pourquoi, comment ?
- Ouvrir une formation en partenariat avec une chambre patronale ?
- Nouer une alliance avec un Institut catholique ?
- Le nouveau Bachelor agro, une chance ?
- Mais c'est quoi un Bachelor ?
- CPGE, CPES, concurrence ou complémentarité ?
- Vous avez dit campus ?
- Nouvelles pédagogies en CPGE
- Créer un titre RNCP, Impossible ou ?
- Créer un campus en zone rurale ? En zone urbaine ?
- Hybridation d'une formation d'enseignement supérieur à partir de l'expérience d'un ISFEC
- S'engager dans le sup pour une première formation ?
- Des propositions de vie étudiante qui donnent du sens...
- S'engager dans l'apprentissage, UFA ou CFA ?
- Devenir un campus des métiers et des qualifications voire un campus d'excellence ?
- Le CNAM, une des solutions pour diplômé ?
- Quel devenir pour une CPGE associée à une Grande école ?

Et tant d'autres tout aussi divers !

Dans votre journée, vous pourrez, par exemple, assister aux 3 plénières, à 2 forums et déambuler dans les kiosques pendant plus de 2 heures, vous restaurer, échanger avec les collègues...

Toutes ces questions, ainsi que la dernière convention signée par le Cnam ou les stratégies de rapprochements avec les autres composantes de l'enseignement catholique supérieur, sont autant de raisons de participer à la Journée du 21 mai 2025 organisée par l'enseignement catholique.

[Inscrivez-vous ! et présentez vos expériences originales en contribuant sur la plate-forme dédiée !](#)

Parcoursup : Calendrier – Sessions de formation – Nouvel espace Professeurs Principaux

Calendrier

1. Fin de la formulation des vœux pour les candidats (13 mars 2025) : eu égard aux circonstances exceptionnelles, le délai de formulation des vœux a été prolongé jusqu'au 26 mars 2025 (23H59 Heure de Paris) pour les candidats résidant à Mayotte et à la Réunion
2. Fin de la confirmation des vœux pour tous les candidats (2 avril 2025)
3. Opérations de remontées des notes et des fiches Avenir (mars-début avril)

Sessions de formation à l'Examen des candidatures, l'utilisation de l'Outil d'Aide à la Décision (OAD) et du bac à sable / export de données

1. Sessions dédiées aux responsables des formations sélectives (IUT, formations post bac en lycée, écoles, instituts de formations paramédicales, etc... y compris celles procédant à l'examen des vœux avec une phase d'admissibilité)
 - Jeudi 20 mars 2025 de 9h30 à 11h30 : <https://framaforms.org/parcoursup-sessions-dinformation-dediees-aux-formations-selectives-et-paramedicales-mars-2025>
 - Vendredi 21 mars 2025 de 15h30 à 17h30 : <https://framaforms.org/parcoursup-sessions-dinformation-dediees-aux-formations-selectives-et-paramedicales-mars-2025>
2. Sessions dédiées aux responsables des formations proposées par la voie de l'apprentissage
 - Mardi 25 mars 2025 de 15h30 à 17h30 : 1ère séance dédiée aux formations proposées par la voie de l'apprentissage <https://framaforms.org/parcoursup-sessions-dinformation-dediees-aux-formations-en-apprentissage-mars-2025-1739551253>
 - Vendredi 28 mars 2025 de 10h à 12h : 2ème séance dédiée aux formations proposées par la voie de l'apprentissage <https://framaforms.org/parcoursup-sessions-dinformation-dediees-aux-formations-en-apprentissage-mars-2025-1739551253>

Nouvel espace dédié aux Professeurs Principaux https://youtu.be/oJ9QOxRS7_A

- Un **nouvel espace Professeur principal** dédié aux enseignants désignés PP et PR est ouvert sur le site de gestion depuis le 3 février 2025
Possibilité d'ajout d'un droit spécifique pour le CE ou une personne à qui il a délégué les droits d'accéder le suivi des classes de son établissement
- **Un espace évolutif** : des outils et ressources sont mis à disposition des enseignants, pour les aider à accompagner leurs élèves tout au long de la procédure Parcoursup, en particulier dans cette phase de suivi des inscriptions et des formations/conformations de vœux. Cet espace évoluera pour répondre aux enjeux à venir de la procédure Parcoursup.
- **Un espace pratique** : il permet pour l'étape 2 de Parcoursup à ces enseignants de suivre les vœux (formulation ; confirmation) des élèves qu'ils ont en responsabilité, et la saisie des éléments du dossier (lettre de motivation).
- A partir du mois d'Avril, il comprendra des outils pour préparer et accompagner les élèves pour la phase d'admission

 **Vidéo dédiée** : https://youtu.be/oJgOOxRS7_A

Vous pouvez accéder au PDF sur "Fiche avenir et espace professeur principal" en cliquant [ICI](#).

Régulation de l'enseignement supérieur privé.

Dans le prolongement de divers épisodes mettant en évidence des dérives dans le champ des formations supérieures, issues notamment du secteur privé lucratif, Philippe Baptiste, Ministre en Charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a annoncé que la voie d'un label spécifique ne serait pas privilégiée en raison de sa complexité, **l'option de suppression de l'accès aux financements publics des structures proposant de l'apprentissage sans assurer un niveau de qualité de formation satisfaisant semblant préférable.**

Ce qui signifie qu'au-delà de Qualiopi qui se base essentiellement sur des process et des structures, **une évaluation de la qualité des formations elles-mêmes devraient être engagée pour ces formations supérieures**, comme le volume horaire en face à face présentiel, les modalités de communications, la structure d'affectation des ressources entre Formation – Administration - Communication – Marge.

Si ces mesures concernent au premier chef le secteur lucratif qui souvent tourne à Communication et Marges forcées, comme le montre le livre « Le Cube » de Claire Marchal sur la nébuleuse Galiléo, cela concernera aussi le secteur non lucratif qui peut être tout aussi défaillant.

Nous ne pouvons qu'inviter nos établissements à la vigilance sur ces champs, notamment celles de la précision de la communication en matière de diplomation / certification, des termes licences ou Master réservés aux diplômés des Universités et Grands Établissements Publics comme le Cnam ou même d'ECTS réservés aux formations reconnues par le MESR. Nos échanges récents avec les cabinets Ministériels laissent penser que la question d'existence d'une équipe pédagogique stable et du sur-recours aux intervenants voire

prestataires extérieurs feront partie des critères d'évaluation.

Au moment où le secteur privé lucratif est mis sur la sellette, nous invitons également les Chefs d'établissements au plus grand discernement avant de passer des accords avec des établissements supérieurs hors réseaux de l'enseignement catholique. Il n'est pas équivalent de préparer un titre RNCP en marque blanche moyennant paiement et donner accès aux journées d'information à l'orientation, voire accueillir dans ses murs une Ecole Privée Lucrative avec en plus, comme dans un exemple récent, force de communication dans les réseaux sociaux.

Pour mémoire, RenaSup, en tant qu'organisme officiel de l'enseignement catholique en charge des questions d'enseignement supérieur a vocation à être consulté en amont, soit directement, soit via ses structures territoriales selon le niveau d'implication du projet.

Un Bachelor Agro

L'adoption du projet de loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture induit par son article 5, la création d'un diplôme national de premier cycle en sciences et techniques de l'agronomie, reconnu comme une licence en sciences et techniques de l'agronomie du système licence-master-doctorat, et ayant un objectif d'insertion professionnelle dans les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Ce diplôme est dénommé "Bachelor Agro".

Comme l'indique la traduction de la loi dans l'article L.812-12 du code rural, **il s'agit d'accréditation conjointe entre un établissement public d'enseignement supérieur agricole et les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et un ou plusieurs lycées Agricoles publics ou sous contrat d'association à l'Etat au sens de l'article L.813-8 et préparant des BTS Agricole.**

Un amendement, a permis d'étendre aux Etablissements d'Enseignement Supérieur Privés d'Intérêt Général Agro (ESPIG Agro tels que : ESA, ISARA, Junia ISA, Purpan, UniLassalle, de la FESIC) cette possibilité d'accréditation conjointe avec des lycées Agricoles préparant au BTS.

Attention ces Bachelors inscrits dans le système LMD devront avoir pour objectif l'insertion professionnelle dans les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Ce qui a priori, ne prévoit pas les domaines du paysage, ou du champ social.

Vous pouvez accéder aux textes officiels en cliquant [ICI](#).

A cette date, malgré un rapport de l'Inspection Générale interrogeant la question, aucun retour allant dans le sens d'un Bachelor post BTS ne nous parvient du côté MENESR et la rénovation de certains BTS tels qu'Assurance ou Diététique restent sur une logique 2 ans.

Rénovation des Diplômes supérieurs du Travail Social

RenaSup participe aux travaux de concertation engagés par la DGCS et le MESR. Ces travaux ont porté jusque-là essentiellement sur les diplômes préparés spécifiquement par les IRTS, S'il nous a été répété que le DECESF préparé très majoritairement dans les lycées en poursuite d'études d'un BTS ESF, avait vocation à être traité à part, il convient de rester attentifs à certaines problématiques telles que la fluidité des parcours entre spécialités du Travail Social ou le positionnement de Bachelors Universitaires de Technologies. Contrairement, à certaines remontées rectorales, il n'est à ce jour, aucunement question de supprimer les BTS ESF pour créer des DECESF 3 ans sortis du champ du MENESR.



RenaSup 

[Le calendrier de réunions des différents groupes RenaSup : Régions, CPGE,...](#)

277, rue Saint-Jacques
75005 Paris
01.53.73.73.66



Site internet



Notre forum



RenaSup - 277 Rue Saint-Jacques, 75005 PARIS

Nous contacter : +33 (0)1 53 73 73 66 - [Email](#)

[Visitez notre site](#)

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)